

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL
DE VILLE DE PETITE-VALLÉE, LE MERCREDI 10 MAI 2017 À 17 H 17**

Sont présents : Délisca Ritchie Roussy, préfète et maire de
Murdochville
Rodrigue Brousseau, préfet suppléant et maire de
Petite-Vallée
Daniel Côté, maire de Gaspé
Nathalie Côté, maire de Grande-Vallée
Marc Caron, maire de Cloridorme
Pierre-Marie Smith, représentant de Murdochville

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La préfète, madame Délisca Ritchie Roussy, déclare la réunion ouverte à 17 h 17.

**2. RÉSOLUTION 17-76 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
RÉUNION RÉGULIÈRE DU 10 MAI 2017**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Nathalie Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 mai 2017 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 mai 2017 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 12 avril 2017

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois d'avril 2017
5. Adoption des états financiers 2016 de la MRC
6. Frais exigibles lors des ventes pour taxes
7. Sommaire financier au 30 avril 2017

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

8. Règlement 16-197 : Adoption du document indiquant la nature des modifications qui devraient être apportées aux règlements d'urbanisme de la Ville de Gaspé suite à l'entrée en vigueur du règlement

C) Développement socioéconomique

9. État des programmes d'aide financière
10. Adoption du tableau de reddition de compte du Pacte rural 2014-2019
11. Dossiers d'investissement :
 - a) Fonds d'émergence de projets
 - b) Fonds des municipalités :
 - 1) Gaspésie Gourmande – Appui aux actions de Gaspésie Gourmande
 - 2) Technocentre des TIC – Coordination de la Stratégie numérique GÎM 2017-2019
 - c) Fonds de soutien aux événements :
 - 1) Évènements Gaspesia – Série de courses Gaspesia 2017

D) Sécurité incendie

12. Allocation des heures de formation du préventionniste

E) Autres dossiers

13. Désignation des représentants de la MRC au Forum Gaspésie
14. Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Keolis
15. Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4
16. Affaires nouvelles :
 - a) Fonds des municipalités : Ville de Murdochville – Redémarrage du camp de jour de Murdochville
 - b) Entente de développement culturel 2018-2020
17. Période de questions pour le public
18. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 17-77 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Rodrigue Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 12 avril 2017 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 17-78 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre-Marie Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois d'avril 2017 suivant : MRC : 124 819,65 \$, TNO : 3 199,50 \$ et Pompiers : 8 086,00 \$ soient adoptés.

5. RÉOLUTION 17-79 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marc Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers de la MRC de La Côte-de-Gaspé (MRC) au 31 décembre 2016 soient et sont adoptés tel que présentés.

6. RÉOLUTION 17-80 : FRAIS EXIGIBLES LORS DES VENTES POUR TAXES

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder, à la demande des municipalités locales, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que l'article 1033 du Code municipal du Québec permet à la MRC de fixer les honoraires exigibles pour une telle vente;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de réviser les frais établis lors de l'adoption de la résolution 85-91 en 1985;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre-Marie Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les honoraires exigibles pour les différentes procédures encourues lors des ventes pour taxes soient fixés de la façon suivante :

- 50,00 \$ pour chaque propriété apparaissant sur la liste transmise à la MRC;
- 100,00 \$ pour chaque certificat d'adjudication;
- 100,00 \$ pour tout retrait opéré;
- Le remboursement des frais encourus pour la publication et la gestion (tel que Gazette officielle du Québec, Bureau de la publicité des droits, journal local, courrier, etc.);
- Le remboursement des frais pour tout contrat de vente préparé par la MRC (honoraires, courrier, déplacement, etc.).

7. SOMMAIRE FINANCIER AU 30 AVRIL 2017

Point d'information.

8. RÉOLUTION 17-81 : RÈGLEMENT 16-197 : ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE GASPÉ SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marc Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le document indiquant la nature des modifications qui devraient être apportées aux règlements d'urbanisme de la Ville de Gaspé suite à l'entrée en vigueur du règlement 16-197 soit et est adopté.

9. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

10. RÉSOLUTION 17-82 : ADOPTION DU TABLEAU DE REDDITION DE COMPTES DU PACTE RURAL 2014-2019

CONSIDÉRANT la fin du Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT la reddition de comptes que doit produire la MRC conformément aux attentes ministérielles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Daniel Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte le tableau de reddition de comptes du Pacte rural 2014-2019

11. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉSOLUTION 17-83 : FONDS D'ÉMERGENCE DE PROJET : DE17-015

CONSIDÉRANT la demande de financement présenté à la MRC;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Rodrigue Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000,00 \$ au dossier DE17-015 dans le cadre du *Fonds d'émergence de projet*.

B) FONDS DES MUNICIPALITÉS :

1) RÉSOLUTION 17-84 : GASPÉSIE GOURMANDE – APPUI AUX ACTIONS DE GASPÉSIE GOURMANDE

CONSIDÉRANT le leadership qu'ont assumé l'Association Gaspésie Gourmande et la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT la récente fusion de ces deux entités dans une optique de pérennité;

- CONSIDÉRANT que le soutien financier demandé permettra la réalisation d'activités apportant un soutien à des entreprises locales;
- CONSIDÉRANT que le soutien financier de la MRC est calculé proportionnellement au nombre d'entreprises bioalimentaire présentent sur le territoire de La Côte-de-Gaspé;
- CONSIDÉRANT que le soutien financier demandé à l'ensemble des MRC de la Gaspésie représente 30 % de l'appui que la CRÉGÎM et les CLD donnaient auparavant;
- CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier ne répond pas aux critères d'admissibilité des autres fonds de la MRC puisqu'il s'agit essentiellement du fonctionnement de l'organisme demandeur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Daniel Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 800 \$ à Gaspésie Gourmande pour le projet « Appui aux actions de Gaspésie Gourmande » dans le cadre du *Fonds des municipalités*.

2) RÉSOLUTION 17-85 : TECHNOCENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- CONSIDÉRANT que la stratégie numérique de la Gaspésie doit être relancée et doit faire l'objet d'une mobilisation régionale;
- CONSIDÉRANT que le Technocentre des TIC a été reconnu par la Table des préfets en 2016 comme organisme régional responsable de la coordination de la Stratégie numérique GÎM;
- CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que la région puisse implanter une stratégie numérique forte afin de supporter le développement des entreprises de la région;
- CONSIDÉRANT qu'un nouveau programme de soutien financier, le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), devrait être disponible en septembre 2017 et pourrait financer l'organisme;
- CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier ne répond pas aux critères d'admissibilité des autres fonds de la MRC puisqu'il s'agit en bonne partie des dépenses de fonctionnement de l'organisme porteur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marc Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 10 000 \$ au Technocentre des TIC pour le projet « Coordination de la Stratégie numérique GÎM 2017-2019 » dans le cadre du *Fonds des municipalités*.

C) FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS :

1) RÉOLUTION 17-86 : ÉVÈNEMENTS GASPESIA – SÉRIE DE COURSES GASPESIA 2017

CONSIDÉRANT la visibilité pour le territoire;

CONSIDÉRANT les retombées indirectes sur l'économie locale avec ces trois évènements;

CONSIDÉRANT l'engouement pour ce genre d'évènements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre-Marie Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 915 \$ à Événements Gaspesia pour le projet « Série de courses Gaspesia 2017 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux évènements*.

12. RÉOLUTION 17-87 : ALLOCATION DES HEURES DE FORMATION DU PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT que le préventionniste de la MRC est également pompier pour la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que la MRC juge pertinente la formation reçue à titre de pompier par le préventionniste;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marc Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte les conditions suivantes entourant la formation à titre de pompier :

- aucune heure supplémentaire assumée par la MRC;
- si, et seulement si, la formation a lieu sur les heures de travail régulières de la MRC, celle-ci assumera le salaire du préventionniste à moins que ce dernier ne reçoive une compensation de la Ville de Gaspé.

13. RÉOLUTION 17-88 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU FORUM GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Rodrigue Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les personnes suivantes soient désignées comme représentants de la MRC :

- Délisca Ritchie Roussy
- Daniel Côté
- Rodrigue Brousseau
- Marc Caron
- Bruno Bernatchez
- Alain Paradis
- Aline Smith

QUE les frais de déplacement des élus soient assumés à 50 % par la MRC.

14. RÉSOLUTION 17-89 : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRANSPORT INTERURBAIN AVEC KEOLIS

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM);

CONSIDÉRANT que la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Keolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la RÉGÎM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGÎM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- L'ajout de 4 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
- La promotion des services de transport interurbain;

- CONSIDÉRANT que cette entente est effective du 4 juillet 2016 au 3 juillet 2017;
- CONSIDÉRANT que pour mettre en œuvre cette entente en 2016-2017, les MRC de la Gaspésie ont conclu une entente sectorielle de développement avec le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), monsieur Laurent Lessard, afin d'autoriser l'utilisation d'un octroi de 112 500 \$ pour la mise en œuvre d'actions régionales en matière de transport collectif par l'entremise de l'article 15 du Programme d'aide au développement du transport collectif et de consentir à ce que la contribution du milieu soit issue du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la RÉGÎM, tenue le 20 avril 2017, à Sainte-Anne-des-Monts;
- CONSIDÉRANT que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Keolis afin de réaliser ces ajustements;
- CONSIDÉRANT que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDET auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec	112 500 \$	75 %
MRC de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
TOTAL	150 000 \$	100 %

- CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité qui unit notre grande région;
- POUR CES MOTIFS,
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Daniel Côté
- ET RÉSOLU à l'unanimité
- QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la RÉGÎM et Keolis, à compter du 4 juillet 2017;

- QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la Régie intermunicipale des transports afin de couvrir sa part de 5 % dans l'entente en question;
- QUE cette somme soit puisée au sein du Fonds de développement des territoires de la MRC via le compte 55.16000.000;
- QUE le versement de cette somme soit conditionnel à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le Ministère des Transports du Québec accepte également l'entente et le versement de la contribution attendue de lui.

15. RÉSOLUTION 17-90 : FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4

- CONSIDÉRANT le volet 4 du Fonds d'aide aux initiatives régionales;
- CONSIDÉRANT que la somme dévolue pour le soutien au développement des municipalités locales est répartie comme suit :
- | | |
|-----------------|-----------|
| Cloridorme : | 10 000 \$ |
| Gaspé : | 40 000 \$ |
| Grande-Vallée : | 10 000 \$ |
| Murdochville : | 10 000 \$ |
| Petite-Vallée : | 10 000 \$ |

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Daniel Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise la préfète à signer le protocole d'entente du Fonds d'aide aux initiatives régionales avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

16. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉSOLUTION 17-91 : FONDS DES MUNICIPALITÉS : VILLE DE MURDOCHVILLE – REDÉMARRAGE DU CAMP DE JOUR DE MURDOCHVILLE

- CONSIDÉRANT que le responsable du camp de jour des années passées ne pouvait plus porter seul le dossier;
- CONSIDÉRANT qu'aucun organisme du milieu ne pouvait ou ne souhaitait prendre la relève;
- CONSIDÉRANT l'importance du service de camp de jour estival pour les familles de la Ville;
- CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Murdochville de répondre aux besoins de sa population en se portant volontaire pour prendre en charge le camp de jour pour l'année 2017;
- CONSIDÉRANT la création d'un comité de parents composé de 7 personnes;

- CONSIDÉRANT le soutien du personnel de la MRC et en particulier des agents de développement social dans l'identification de la problématique et dans la structuration du camp de jour;
- CONSIDÉRANT que la reprise du dossier en mars – avril dernier rendait impossible le dépôt d'une demande de subvention à l'emploi dans le cadre du projet emploi carrière été jeunesse du gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT que cette problématique de financement est exceptionnelle et ne devrait normalement pas se représenter l'an prochain, dans la mesure où les partenaires déposent leur demande au fédéral dans les temps;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre-Marie Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 500 \$ à la Ville de Murdochville pour le projet « Redémarrage du camp de jour de Murdochville » dans le cadre du *Fonds des municipalités*.

B) RÉSOLUTION 17-92 : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

- CONSIDÉRANT que depuis 2012, la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) sont partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une entente de développement culturel du territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT que cette entente est le principal outil financier de mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC adoptée le 12 mai 2010 et qu'elle permet notamment de maintenir :
- le fonds de développement culturel accessible aux OBNL et aux artistes;
 - des actions de médiation culturelle, d'échange et de formation sur le territoire de la MRC en lien avec les priorités de la politique culturelle;
- CONSIDÉRANT la résolution 17-67 en date du 12 avril 2017, par laquelle la MRC a signifié au MCCQ son intérêt à renouveler son entente de développement culturel conditionnellement à la disponibilité des fonds pour 2018 à 2020;
- CONSIDÉRANT l'effet de levier important de cette entente sur la vitalité culturelle du territoire de la MRC, entente grâce à laquelle un investissement de 10 000 \$ de la MRC se voit multiplier par 5 par l'effort financier des autres partenaires de l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Daniel Côté

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé renouvelle son engagement auprès du MCCQ et de la Ville de Gaspé et confirme l'inscription dans son budget d'opération 2018, 2019 et 2020 d'une somme de 10 000 \$ par année pour les actions prévues dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020;

QUE la MRC mandate le préfet et le directeur général de la MRC pour signer l'entente de développement culturel 2018-2020 ainsi que le protocole d'entente avec la Ville de Gaspé y afférant.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions débute à 17 h 21 et se termine à 17 h 26.

18. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Daniel Côté, la réunion est levée à 17 h 27.

Délisca Ritchie Roussy
Préfète

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général